

Conseil d'établissement

Année 2025-2026

Tous les membres

AVIS DE CONVOCATION

Date : 22 avril 2026

Lieu : École Gendreau, local 308

Heure : 18 h 00

En cas d'absence, nous vous demandons d'aviser monsieur Simon Lebel, directeur, au plus tard à 12 h le jour de la réunion du conseil d'établissement.

VOTRE PRÉSENCE EST IMPORTANTE

VERSO

Réunion ordinaire du conseil d'établissement
Mardi 22 avril 2026 – 18 h 00
À l'école Gendreau, local 308

Conseil d'établissement

Il me fait plaisir de vous inviter à assister à la réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école Gendreau, qui aura lieu le mardi 22 avril, à 18h00, au local 308 de l'école Gendreau. **Pour le bon déroulement de la rencontre, nous vous prions de lire tous les documents qui vous sont acheminés avant la rencontre.**

Projet d'ordre du jour

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025 (DOCUMENT 1)
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2025
5. QUESTIONS DU PUBLIC
6. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS
 - a. Résultats du sondage cour d'école
7. CORRESPONDANCE
8. DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS
 - a. Reconnaissance au comité de parents
9. DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT
 - a. Organisation scolaire 2025-2026
 - b. Dates photos scolaires
 - c. Dates importantes à venir
10. AUTRES MEMBRES
 - a. Enseignants : les bons coups à l'école
 - b. Service de garde
 - c. OPP
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Simon Lebel
Directeur

(Article 64, LIP) « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »